

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

*Le ministre délégué chargé des Transports,  
de la Mer et de la Pêche*

Paris, le **25 FEV. 2013**

Réf : D13002907

Mesdames, Messieurs les Préfets,

Messieurs les Préfets maritimes,

A l'occasion de l'installation du Conseil national de la mer et des littoraux, le 18 janvier, j'ai annoncé l'ouverture des « Assises de la mer et du littoral » qui se dérouleront jusqu'à l'été 2013.

Je souhaite dans le cadre de cet événement, par un calendrier maritime fourni, relier progressivement, d'une manière cohérente et concertée, l'ensemble de nos actions en faveur de la mer et du littoral. Il s'agit de permettre à nos concitoyens de prendre conscience et d'intégrer les enjeux de notre économie maritime et littorale, dans un développement durable équilibré.

Les assises recouvrent trois volets principaux :

- l'élaboration d'une « ambition française pour la politique maritime intégrée »,
- une réflexion sur la politique maritime, les missions remplies par l'administration de la mer et les conséquences en matière de gouvernance de l'action publique maritime, dans le cadre des travaux du comité interministériel de modernisation de l'action publique (CIMAP),
- la réalisation d'une mission parlementaire sur la compétitivité de nos pavillons nationaux.

Il vous appartiendra donc, dans le cadre de ces Assises, de permettre aux territoires maritimes et littoraux de contribuer à l'élaboration de notre « ambition française pour la politique maritime intégrée », contribution fondamentale à la stratégie nationale pour la mer et le littoral que le Gouvernement adoptera par décret en 2014. Cette ambition s'appuiera sur des échanges de réflexions et de propositions entre le conseil national de la mer et des littoraux, les façades maritimes de métropole et les bassins ultramarins.

A ce stade, je précise qu'il ne s'agit pas encore de rédiger et d'adopter des documents stratégiques sur les thèmes soumis à la réflexion des parties prenantes. Je souhaite simplement permettre autant que possible à la future stratégie nationale, grâce à ces contributions, de tenir compte de la vision des acteurs de la mer et du littoral. La démarche des Assises ne modifie pas le calendrier prévu concernant les travaux déjà en cours sur certains sujets (plans d'action pour les milieux marins au titre de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin, aquaculture...) pour lesquels les services placés sous votre autorité ainsi que les conseils maritimes de façade ont déjà été mandatés.

Ces contributions porteront sur dix grands thèmes couvrant l'essentiel des enjeux maritimes et littoraux :

- 1) Compétitivité portuaire, complémentarité des infrastructures et transport maritime,
- 2) Protection et valorisation de l'environnement marin,
- 3) Promotion de la plaisance et des loisirs nautiques,
- 4) Risques littoraux et gestion du trait de côte,
- 5) Pêche maritime,
- 6) Aquaculture,
- 7) Emploi maritime et besoins de formation,
- 8) Construction et déconstruction navale,
- 9) Recherche maritime et valorisation de la mer et de ses ressources,
- 10) Protection sociale des gens de mer et sécurité maritime.

Pour chacun de ces grands thèmes, les directions d'administration centrale concernées ont établi une fiche de synthèse et de problématique, première base de réflexion visant à orienter les débats des semaines et mois à venir.

Le déroulement des travaux des Assises s'opèrera de la manière suivante, entre février et juin 2013 :

- 1) dans les façades maritimes de métropole :

Les préfets coordonnateurs de la façade organiseront conjointement les travaux des Assises de la manière qui leur paraîtra la plus adaptée.

La tenue d'une réunion du conseil maritime de façade pourra être l'occasion de lancer les Assises à cette échelle interrégionale. Elle pourra notamment permettre de proposer la méthode et le calendrier de travail pour aborder les thèmes.

Les directions interrégionales de la mer, qui assurent le secrétariat et l'animation des conseils maritimes de façade contribueront, en lien avec les DREAL et en tant que de besoin les DDTM, à l'organisation et au déroulement des Assises. Je vous remercie de faciliter la mobilisation de ces services à cette fin.

Les préfets des régions littorales pourront également, s'ils le jugent utile et en concertation avec les préfets coordonnateurs, prendre l'initiative, en plus de ces débats institués, de consulter des collectivités ou des instances de leur région, comme par exemple la conférence régionale pour la mer et le littoral de Bretagne ou le Parlement de la mer de la région Languedoc Roussillon, initiatives qui ont toute leur place dans ces Assises.

Pour chaque façade, la synthèse des réflexions et des travaux sera effectuée dans le cadre d'une réunion du conseil maritime de façade qui devra se tenir avant le 14 juin 2013.

J'envisage de prendre part aux travaux de certains de ces conseils ; afin de préparer ces déplacements, je vous serai reconnaissant d'indiquer au commissariat général au développement durable les dates que vous aurez retenues pour réunir vos CMF.

2) dans les bassins ultramarins :

Cette consultation pourra être organisée soit en s'appuyant sur les conseils maritimes ultramarins déjà préfigurés, soit en réunissant un ou plusieurs groupe(s) de travail ad hoc, à l'échelle géographique appropriée, regroupant les personnalités les plus aptes à produire une contribution sur ces sujets et à représenter les différents usages et intérêts locaux concernés, à l'instar de ce qui est fait dans les conseils maritimes de façade.

Pour les territoires du Pacifique, je tiens à ce qu'ils puissent également participer à cette consultation dans le respect de leurs attributions propres. Les hauts-commissaires pourront me faire part, pour l'ensemble de ces matières, des positions prises par leurs collectivités et des avis exprimés par les parties prenantes susceptibles d'alimenter la future stratégie nationale de la mer et du littoral.

Les contributions ultramarines me seront adressées pour la même date du 14 juin 2013.

3) valorisation des contributions et communication :

Si des thèmes ont été regroupés ou, au contraire, confiés à plusieurs groupes de travail différents, il conviendra de formaliser la restitution finale sur les dix grands thèmes identifiés ci-dessus, de manière à faciliter les travaux de synthèse au niveau national.

Des synthèses des contributions des façades métropolitaines et des bassins ultramarins, préparées en lien avec les directions ministérielles compétentes, seront présentées au conseil national de la mer et des littoraux plénier prévu à l'horizon de juillet 2013.

Le commissariat général au développement durable coordonnera, en lien permanent avec les directions d'administration centrale concernées et en étroite relation avec mon cabinet, l'exploitation qui sera faite des propositions et avis recueillis. Le CGDD apportera également les éléments et indications pratiques nécessaires au bon déroulement des Assises.

Je vous remercie très vivement pour votre implication dans cette contribution à l'élaboration de notre ambition française pour la politique maritime intégrée, essentielle au succès des Assises de la mer et du littoral,

*je puis pourvoir compter sur votre mobilisation,*

Frédéric CUVILLIER



Destinataires :

Mesdames et Messieurs

- les préfets coordonnateurs de façades maritimes :
  - . préfets des régions Haute-Normandie, Pays-de-Loire, Aquitaine et Provence-Alpes-Côte-d'Azur,
  - . préfets maritimes de la Manche-Mer-du-Nord, de l'Atlantique et de la Méditerranée
- les préfets de région Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Basse-Normandie, Bretagne, Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon et Corse
- les préfets des régions Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion,
- les hauts-commissaires de la République en Polynésie-française, Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna,
- le préfet de Mayotte,
- le préfet des Terres australes et antarctiques françaises,
- le préfet de Saint-Pierre et Miquelon,
- le préfet délégué pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy,
- 

Copies :

Mesdames et Messieurs :

- les préfets des départements littoraux
- les directeurs interrégionaux de la mer de Manche-Mer-du-Nord, Nord-Atlantique-Manche-Ouest, Sud-Atlantique et Méditerranée,
- les directeurs de la mer de Martinique, Guadeloupe, Guyane et Océan-Indien
- les directeurs régionaux de l'environnement, de l'aménagement et du logement des régions littorales
- les directeurs de l'environnement, de l'aménagement et du logement des régions d'outre-mer
- le commissaire général au développement durable
- le directeur général des infrastructures, des transports et de la mer,
- le directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature,
- la directrice générale de la prévention des risques,
- le directeur général de l'énergie et du climat,
- le secrétaire général du MEDDE
- la directrice des pêches maritimes et de l'aquaculture
- le délégué à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale,
- le secrétaire général de la mer,
- le directeur général de l'Outre-mer,
- le président du bureau du CNML